



Le Conseil Municipal de la Commune de Terville s'est réuni, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale en date du 19 juin 2020 sous la présidence de M. Olivier Postal, Maire

Nombre de Conseillers :

- En exercice : 29
- Présents : 26
- Représentés : 3

En présence de : Mme Weber, M. Froehlicher, Mme Nalepa, M. Boulay, Mme Even, M. Ziegler, Mme Harter, M. Ackermann, Mme Potier, M. Hoël, Mme Huot, Mme Wagner, M. Bier, Mme Stin, M. Siat, Mme Guerab, M. Berardi, Mme Jonveaux-Pecourt, M. Meftah, Mme Wittmann, M. Czapla-Stoehr, M. Ettinger, M. Perniceni, M. Hengel, Mme Laurent

Ont donné procuration : Mme Sacksteder à Mme Harter, Mme Belesgaa à M. Perniceni, M. Delon à Mme Laurent

Secrétaire de séance : Mme Potier

## ORDRE DU JOUR

Communications de Monsieur le Maire  
Adoption du procès-verbal du 25 mai 2020  
Désignation du secrétaire de séance

1. Débat d'Orientations Budgétaires 2020
2. Fiscalité locale 2020 - Vote des taux d'imposition
3. Approbation de la modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Terville
4. Convention relative à la réalisation d'une aire de jeux au Quartier des Acacias à Terville
5. Fourniture de gaz naturel et services associés : constitution d'un groupement de commandes et adhésion
6. Antenne locale de prévention spécialisée Apsis-Emergence – Participation aux frais de fonctionnement au titre de l'année 2020 et signature de la Convention financière
7. Signature d'une convention générale avec l'association Terville-Florange Olympique Club Volley-ball
8. Actualisation de la délibération portant mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP)
9. Forfaitisation des frais de représentation du Maire


### **Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :**

- o **ADOpte** le procès-verbal du 25 mai 2020.
  - o **DESIGNE** comme secrétaire de séance Madame Christine Potier.
- 1- **PREND ACTE** des orientations budgétaires 2020.
  - 2- **FIXE** les taux d'imposition directe communale pour 2020 comme suit :
    - 26,76 % pour la Taxe sur le Foncier Bâti ;
    - 101,08 % pour la Taxe sur le Foncier Non Bâti.
  - 3- **APPROUVE** la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme.
  - 4- **APPROUVE** le projet de réalisation de l'aire de jeux rue d'Anjou/rue de Gascogne ;  
**ACCEPTE** la participation financière de Batigère pour un montant de 24 211,80 € TTC ;  
**IMPUTE** la recette correspondante à l'article 1328 du Budget 2020 ;  
**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire.
  - 5- **APPROUVE** le retrait de la Commune de TERVILLE du groupement de commandes coordonné par Metz Métropole pour la fourniture de gaz naturel ;  
**AUTORISE** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes coordonné par le Département de la Moselle pour la fourniture de gaz naturel ;  
**APPROUVE** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes ;

**ACCEPTE** que le Département de la Moselle soit coordonnateur du groupement ;  
**MANDATE** le Département de la Moselle ou son mandataire pour demander l'ensemble des données de consommations de gaz des sites de la Communauté d'Agglomération et recevoir directement les informations ;  
**AUTORISE** le représentant du coordonnateur à signer les accords-cadres, les marchés subséquents, les annexes éventuelles, ainsi que toutes pièces s'y rapportant issus du groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel et pour le compte des membres du groupement et ce, sans distinction de procédures ou de montants ;  
**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à suivre l'exécution du marché correspondant, avenants et reconduction éventuels ;  
**AUTORISE** le Maire ou son représentant, à signer le formulaire d'adhésion au groupement de commandes permanent, ainsi que tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

- 6- **CONFIRME** la participation de la ville aux frais de fonctionnement de l'antenne locale de prévention spécialisée Apsis-Emergence ;  
**ALLOUE** à l'association Apsis-Emergence une subvention de fonctionnement 2020 d'un montant de 10 000 € ;  
**DIT** que les crédits correspondants seront prévus à l'article 6574 du budget 2020 ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention liant les parties, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'un an ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération.
- 7- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec l'association TFOC Volley-ball, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 pour une durée d'un an ;  
**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute mesure permettant la bonne exécution de cette délibération.
- 8- **APPROUVE** la mise à jour du RIFSEEP ;  
**APPROUVE** la suspension provisoire du 1<sup>er</sup> mars au 21 juin 2020 de l'abattement du régime indemnitaire tel qu'il est prévu dans la délibération du 20 décembre 2017 ;  
**DIT** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets 2020 et suivants ;  
**RAPPELLE** que l'autorité territoriale fixera, par arrêtés individuels, pour chaque composante du RIFSEEP, les groupes d'appartenance et les montants attribués.
- 9- **AUTORISE** le versement à Monsieur le Maire, d'une indemnité de frais de représentation, dans la limite forfaitaire de 2 000 € par an.  
Les dépenses correspondantes seront imputées à l'article 6536 des Budgets 2020 et suivants.

Affiché le **26 JUIN 2020**

Le Maire,  
  
Olivier Postal